

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 D 00029 Numéro SIREN : 827 969 296 Nom ou dénomination : 3.L.E IMMO
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2023 sous le numéro de dépôt 4353

KSTP

15/05/2023

"Certificat conforme à l'original"

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise 3LEIMMO

Adresse de l'entreprise 9 RUE DE LAMITRAULT 77090 COLLEGIEN

SIRET 82796929600017

Durée de l'exercice en nombre de mois 12

Durée de l'exercice précédent 12

REÇU LE 19 JUIN 2023

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

N° de Répertoire :

Exercice clos le 31/12/2022

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	383 000	030	95 021		287 979	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
Total I (5)		044	383 000	048	95 021		287 979	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS							
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	068	5 405	070			5 405	
	Clients et comptes rattachés *							
	Autres * (3)	072	23	074			23	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	2 713	086			2 713	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
Total II		096	8 141	098			8 141	
Total général (I + II)		110	391 141	112	95 021		296 120	
PASSIF						Exercice N 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120					1 000	
	Écarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131				100		
	Report à nouveau	134				8 615		
	Résultat de l'exercice	136				14 193		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142				23 908		
Provisions pour risques et charges		Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				250 134		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	18 000			22 078		
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176				272 212		
Total général (I + II + III)		180				296 120		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	228 787		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

23.543.53

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		3LEIMMO		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le		
						13/11/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		215	44 824	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production stockée *				221			
	Production immobilisée *				226			
	Subventions d'exploitations reçues				230			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					232	44 824	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	3 455	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	2 699	244	2 699	
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254	16 525	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	22 679
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	22 145	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	5 559	
Produits exceptionnels (IV)						290	112	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinqui D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	2 505	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	14 193	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	14 193	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 505			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989				
ZRI (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991						
ZFANG 44. quaterdecies		345	Investissements outre-mer	344				
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire	993				
Créance due au repon en arrière du déficit			346		350			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)		655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
						352	16 698	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables * (0) dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
						370	16 698	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3LEIMMO

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	52 500	422		424		426	52 500				
	Constructions	430	330 500	432		434		436	330 500				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	383 000	492		494		496	383 000				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	78 496	522	16 525	524		526	95 021		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	78 496	572	16 525	574		576	95 021		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾	579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 P et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 3LEIMMO				Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	636
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666
TOTAL		680		682		684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Autres immobilisations incorporelles	700		705		2		
Terrains	710		715		3		
Constructions	720		725		4		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6		
Matériel de transport	750		755		7		
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		(0)			
Déficits transférés de plein droit (article 209-III-2 du CGI)		982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984		(0)			
Déficits de l'exercice		960					
Total des déficits restant à reporter		970		(0)			
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326			
N° du centre de gestion agréé				388			
Montant de la TVA collectée				374	12 941		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	23		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397			

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etat préparatoire.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

⑤

Désignation de l'entreprise: 3LEIMMO

Néant ☒ *

Exercice ouvert le: 01/01/2022 et clos le: 31/12/2022

Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
-----------------------------	-------------------------------	-----

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
--	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026
Période de référence	024
Date de cessation	160

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 2 7 9 6 9 2 9 6

Dénomination de l'entreprise

3LEIMMO

Adresse (voie)

9 RUE DE LAMIRAULT

Code postal

77090

Ville

COLLEGIEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BULLE Prénom(s) STEPHANE
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance: Date 25/03/1972 N° Département 93 Commune LE RAINCY Pays
Adresse : N° 50 Voie RUE HENRI GUERIN
Code Postal 93460 Commune GOURNAY SUR MARNE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique PETRICCA Prénom(s) CHRISTOPHE
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance: Date 27/09/1972 N° Département 94 Commune CHAMPIGNY SUR MARNE Pays
Adresse : N° 9 Voie ALLEE AUGUSTE RENOIR
Code Postal 93460 Commune GOURNAY SUR MARNE Pays FRANCE

BAGIE Experts-comptables Janvier 2023 - Etat préliminaire

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 2 7 9 6 9 2 9 6

Dénomination de l'entreprise

3LEIMMO

Adresse (voie)

9 RUE DE LAMIRAULT

Code postal

77090

Ville

COLLEGIEN

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD
2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le

01/01/2022

et clos le

31/12/2022

Régime simplifié d'imposition

X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

LE LÉO
9 RUE DE LAMIRAULT
77000 COLLECIEUX

SIRET

8 2 7 9 6 9 2 9 6 0 0 0 1 7

Mét:

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Location de terrains et d'autres biens immobiliers

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

16 698

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées (art. 238
quindecies)

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

☐

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

☐

Zone franche d'activité nouvelle génération,
art. 44 quaterdecies

☐

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

☐

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

☐

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

☐

Société d'investissement immobilier
cotée ☐

Bénéfice ou déficit exonéré
(Indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du
taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la
déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la
société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI ☒ NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

COALA EXPERT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

LBV ASSOCIES

Tél:

Tél:

OGA/OMGA

Viséur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viséur ou certificateur
conventionné :

Date: 13/04/2023

Lieu: GAGNY

Qualité et nom du signataire: Gérant

STEPHANE BULLE

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viséur ou certificateur
conventionné

Signature

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8
STEPHANE BULLE	50						
50 RUE HENRI GUERIN 93460 GOURNAY SUR MARNE							
CHRISTOPHE PETRICCA	50						
9 ALLEE AUGUSTE RENOIR 93460 GOURNAY SUR MARNE							

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %			à 15 %			à 19 %		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice									
	MVLT restant à reporter									

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SCI 3.L.E. IMMO

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social :

9 rue Lamirault – 77090 COLLEGIEN

RCS MEAUX : 827 969 296

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2023

L'an Deux Mille Vingt-trois,
Le 15 mai à 9 heures,
Au siège social, à Collégien.

Les associés de la société 3.L.E. IMMO, société civile immobilière au capital de 1.000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Stéphane BULLE, propriétaire de 50 parts sociales :

Ci 50 parts

Monsieur Christophe PETRICCA, propriétaire de 50 parts sociales :

Ci 50 parts

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur Stéphane BULLE en sa qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent 100% des parts sociales composant le capital. En conséquence, l'Assemblée générale peut valablement délibérer et, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le Bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie des lettres de convocation
- le rapport de gérance
- un exemplaire des statuts de la société
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée

L'Assemblée générale prend acte que les délais de remise des documents ainsi que le délai et la forme de convocation de la présente assemblée n'ont pas été respectés et les associés déclarent être dûment et pleinement informés à l'effet de voter sur les résolutions soumises au vote et déclarent en conséquence, pour ce qui les concerne, renoncer expressément auxdits délais.

L'Assemblée générale leur donne acte de leur déclaration.

Dans le cadre de l'Assemblée générale ordinaire annuelle, le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- exposé de la situation financière de la SCI,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus,
- affectation du résultat de l'exercice,
- questions diverses,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport et cette lecture terminée, ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels que présentés par le Président.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les comptes font apparaître un résultat fiscal de 14 193 euros pour l'exercice.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus au gérant de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et renouvelle son mandat au titre du prochain exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve l'affectation du solde de l'exercice proposée par la Présidence, et après avoir constaté que les comptes annuels font apparaître un résultat fiscal de 14 193 euros, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au compte « Report à Nouveau » en totalité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs à la Présidence, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en conséquence des décisions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

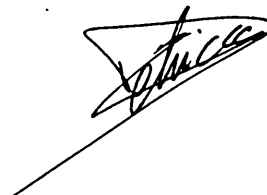
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10heures.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par les associés de la Société.

Monsieur Stéphane BULLE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bulle', with a horizontal line underneath.

Monsieur Christophe PETRICCA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Petricca', with a long horizontal line extending from the bottom.

SCI 3.L.E. IMMO

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social :

9 rue Lamirault – 77090 COLLEGIEN

RCS MEAUX : 827 969 296

TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les comptes font apparaître un résultat fiscal de 14 193 euros pour l'exercice.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus au gérant de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et renouvelle son mandat au titre du prochain exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve l'affectation du solde de l'exercice proposée par la Présidence, et après avoir constaté que les comptes annuels font apparaître un résultat fiscal de 14 193 euros, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au compte « Report à Nouveau » en totalité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs à la Présidence, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en conséquence des décisions qui précèdent.

Monsieur Stéphane BULLE



SCI 3.L.E. IMMO

Société civile immobilière au capital de 1000 Euros

Siège social :

9 rue Lamirault – 77090 COLLEGIEN

RCS MEAUX : 827 969 296

POUVOIR POUR LES FORMALITES

Je soussigné,

Monsieur Stéphane BULLE

En ma qualité de Gérant de la société « **SCI 3.L.3. IMMO** »,

Donne par les présentes pouvoir à :

Monsieur Luc TAMNGA

WELAW AVOCATS

Avocats à la Cour

sis 4, rue de Logelbach - 75017 PARIS

Ou à tout collaborateur qu'il se substituerait

de, pour moi et en mon nom, faire, au Tribunal de Commerce, au Registre du Commerce et des Sociétés, ou auprès de toute administration ou tout organisme compétent, tous enregistrements, dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant la société susvisée.

À cet effet :

- faire toutes déclarations, modifications, dissolution et liquidation ;
- signer toutes pièces ;
- payer et recevoir toute somme ;
- et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à PARIS, le 15 mai 2023